

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mil dix-neuf, **le quatre avril**, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2019

Présents : Mmes CHASSELOUP, COUDERC, KLEBANOWSKI, FAUCONNIER,
MM. BOURDEAU, SEBERT, SICAUD, DROCHON, PINSON, SOULIVET,
HOULBRECQUE, DARTIER

Absents / excusés : Mmes MÜLLER, BIROT, CORRÉ-GUITARD

Secrétaire de séance : Mme KLEBANOWSKI

COMPTE RENDU

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont d'éventuelles remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal de la séance du 18 Mars 2019.

Sans observation de leur part, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

LOYER PRESBYTERE

Monsieur et Madame DE SAINT-LÉGER Xavier ont fait part à Madame le Maire leur souhait de renouveler le bail du logement du presbytère.

Le Conseil Municipal décide de renouveler la location de ce logement pour une durée **d'un an** commençant le 1^{er} mai 2019 et s'achevant le **30 avril 2020**.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de porter le loyer à **503,40 €**, à compter du 1^{er} mai 2019, loyer actualisé selon l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2019.

CRÉATION AU TABLEAU DES EFFECTIF D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^oCLASSE

Madame le Maire informe les conseillers qu'une demande d'avancement de grade a été effectuée pour Mme GRAVELLE Odile.

Un avis défavorable a été émis par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de Bordeaux. En effet, cet agent ne compte pas 8 années de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération. Ce poste n'est donc pas créé.

CRÉATION AU TABLEAU DES EFFECTIF D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^e CLASSE

Madame le Maire informe les conseillers que Mademoiselle Brigitte BERTRAND peut bénéficier d'un avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe en 2019.

Un avis favorable a été émis par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de Bordeaux.

Aussi, le conseil municipal doit délibérer afin de créer au tableau des effectifs de la commune un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet (35h), rémunéré conformément à la nomenclature statutaire.

Après en avoir débattu, **le conseil municipal donne son accord** pour créer ce poste à compter du 1^o mai 2019. Les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2019.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Lors du conseil municipal du 18 mars 2019, le conseil municipal a voté une enveloppe de 3 000 € pour diverses associations dont le détail (pour une valeur de 1 700 €) a été indiqué dans le précédent compte rendu.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal deux demandes de subventions pour deux associations supplémentaires, chacune présentant le compte de résultat 2018 et leur bilan prévisionnel 2019.

Après avoir pris connaissances des documents fournis et des souhaits de chacun, Madame le Maire et le Conseil municipal proposent à l'unanimité les montants suivants :

STADE BLAYAIS RUGBY HAUTE GIRONDE.....	100 €
AFM TELETHON.....	<u>100 €</u>
..	TOTAL 200 €

Après débat, **le conseil municipal vote à l'unanimité** un montant global de subventions complémentaires de **200.00€** (compte 6574 « subventions aux associations).

SUBVENTION FEMREB

Le conseil municipal décide de faire des travaux sur l'éclairage public :

- **Implantation de nouveaux foyers au parking de la salle des fêtes** pour un montant de **10 456.82 € HT**, soit 12 411.00€ TTC (**subventionnable**).

et charge Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Blayais pour demander une subvention de 35 % dans le cadre du FEMREB.

Le plan de financement sera le suivant :

- Subvention FEMREB (35%) :4 343.85 €
- Part restant à charge de la commune 8 067.15 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité ce plan de financement

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE :

Madame le Maire expose au Conseil municipal le projet de budget pour l'exercice 2019. Après en avoir délibéré et examiné le projet par articles et par chapitres, **le Conseil Municipal arrête le Budget primitif** (12 voix) de la façon suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Recettes	595 868,73 €
Dépenses.....	595 868,73 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Recettes	322 648,94 €
Dépenses.....	322 648,94 €

VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget pour l'exercice 2019. Après en avoir délibéré et examiné le projet par articles et par chapitres le Conseil Municipal (12 voix) arrête le Budget primitif de la façon suivante :

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes	278 668,74 €
Dépenses.....	278 668,74 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Recettes	299 110.19 €
Dépenses.....	299 110.19 €

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **F.D.A.E.C.** : Lors de la réunion du 28 mars 2019, présidée par M. Xavier LORIAUD, Conseiller Départemental, il a été attribué à la commune de MAZION la somme de **8 969,00 €** au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal.
- ❖ **D.E.T.R.** : La Sous-Préfecture accuse réception de la demande de la dotation d'équipement des territoires ruraux. Le dossier est déclaré complet.
- ❖ **Marathon des Vins de Blaye** : Une réunion pour l'organisation du marathon est organisée le jeudi 18 avril 2019 à 18h30 à la mairie.
- ❖ **Subvention** : Le collège de Blaye remercie le conseil municipal pour la subvention accordée concernant le voyage scolaire de Mlle Inès CHAUCHEAU.
- ❖ **Election** : La commission de contrôle pour les listes électorales se réunira le jeudi 02 mai 2019 à 11h à la mairie.

- ❖ **Impôts** : Comme tous les ans, Madame COUDERC se propose d'effectuer une permanence pour les impôts 2018. Cette permanence aura lieu le mardi 14 mai 2019 à la mairie de 17h30 à 19h.
- ❖ **S.I.E.S.** : Madame le Maire informe les conseillers que le compte rendu du syndicat intercommunal des établissements scolaires a été envoyé par mail.
- ❖ M. DROCHON demande si les bords de la route départementale 252 pourront être fauchés, ainsi que les fossés.
- ❖ **Atelier** : Monsieur BOURDEAU informe les conseillers que l'installation d'une charpente en bois est impossible. En effet, l'entreprise CHOURY qui s'est déplacé à l'atelier, ne peut effectuer le prolongement de la charpente de l'atelier en bois.

C'est pour cela que des devis supplémentaires ont été demandés. Madame le Maire présente donc des devis pour l'acquisition d'un bungalow.

- Bungalow de 15 m² = 14 106,00 €
- Bungalow de 18 m² = 18 117,00 €

Comprenant deux prises électriques, un convecteur, une douche, un WC et une kitchenette.

Ce point sera reporté lors du prochain conseil municipal.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30
Prochain conseil municipal : le lundi 06 mai 2019 à 20h30*